



# LA TROUPE BAT D'OURS

Association Loi du 1er juillet 1901 - Décret du 16 août 1901

## MÉDECIN

### Informations clés :



**Axes de la profession :** Créativité et manipulation



**Lieu d'exercice de la profession :** Le laboratoire des médecins sera installé au sein du village.



**Horaires du maître médecin :** 9h - 20h

### Principe de la profession :

Les médecins maintiennent les habitants en bonne santé, tant physiquement que mentalement, ce qui permet à ces derniers de rester dans un état de forme confortable. De plus, lorsque la situation est critique, les médecins n'hésitent pas à opérer les patients afin de tenter de leur laisser la vie sauve. Les médecins sont donc de réels supports pour le village car ils assurent une bonne santé et maintiennent en vie les habitants.

### Effet d'expérience :

Au fil du jeu, chaque médecin sera amené à progresser au sein de sa profession en obtenant un degré de maîtrise de plus en plus important. Il existe 3 degrés de maîtrise différents au sein de la profession (matérialisés par des badges) :

- Les apprentis médecins (degré 1),
- Les médecins expérimentés (degré 2),
- Les médecins virtuoses (degré 3).

Chaque degré de maîtrise supplémentaire permet aux médecins d'accéder à de nouvelles compétences (nouveaux soins), de faciliter leur travail (grâce aux instruments), et d'augmenter leur efficacité (accélération des soins).

### Fonctionnement de la profession :

Tout au long du jeu, les médecins seront sollicités par les villageois afin de les maintenir en bonne santé (blessures physiques, fatigue mentale, maladies, emprise psychologique). Lorsqu'ils prennent en charge un patient, les médecins doivent dans un premier temps le diagnostiquer (par le RP), afin de comprendre comment le guérir. Suivant leur diagnostic, les médecins soignent le patient grâce aux accessoires et aux remèdes dont ils disposent (allant de la simple infusion à l'opération lourde selon la gravité de la situation). Une fois le soin terminé, chaque patient doit rester en observation un certain temps (qui varie selon le degré de maîtrise du médecin) afin de vérifier qu'aucune complication n'apparaît, suite à quoi les patients pourront repartir, soignés de leurs maux, et les médecins pourront alors être rémunérés par le maître médecin. Bien qu'au départ, les apprentis médecins soient obligés d'effectuer leurs soins au laboratoire, les médecins plus expérimentés auront la possibilité d'effectuer des soins ambulants à l'aide d'instruments à usage unique.